

PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail Démocratie-Paix

82/527 du 2/6/1982

ARRETE N°
Portant nomination de Monsieur MOUKOUYOU
MOUKOLO Jean-Bosco en qualité de Chef
de Service Central des Logements

(Régularisation)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la constitution;
Vu le décret 79/488 du 11 Septembre 1979 portant attribution
de l'indemnité de fonction de certains titulaires des postes admi-
nistratifs;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Le Conseil de Cabinet entendu;

ARRETE :

Article 1er.- Monsieur MOUKOUYOU-MOUKOLO Jean-Bosco, Secrétaire
Principal d'Administration de 4° échelon est nommé Chef de Service
Central des Logements.

Article 2.- L'intéressé percevra l'indemnité de fonction prévue
par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent arrêté qui prend effet du 7 Août 1979 au 19
Mai 1980, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la Répu-
blique Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 2 Juin 1982

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-